



Le 06/06/2023

Section départementale de la Haute Savoie du
Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'enseignement public .
FSU : Fédération Syndicale Unitaire

A Monsieur le Président
du Conseil Départemental
de la Haute Savoie

Objet : URGENT : Financement du Savoir-Nager en collège à la rentrée 2023.

Monsieur le Président,

Nous avons reçu jeudi 1er juin, le Catalogue d'Initiatives Éducatives Locales (SIEL) pour l'année 2023-2024. Nous avons pu constater que les règles de financement ont été modifiées. Nous sommes très inquiets car avec ces nouvelles règles, le savoir-nager entre en concurrence avec tous les autres projets (sauf la culture) portés par les établissements scolaires.

Lors de nos deux dernières rencontres (le 30 janvier avec les techniciens du Département et le 20 février avec vous), nous avons évoqué les difficultés que peuvent rencontrer les établissements scolaires à savoir : l'obtention des créneaux de piscines en raison des faibles installations existantes, les différences importantes de tarifs existants sur le territoire (les entrées à la piscine de Vitam sont bien plus onéreuses qu'à la piscine de l'île bleue), et les problématiques de transports que peuvent rencontrer les collègues : le coût ou simplement la difficulté à avoir des bus.

Nous partageons votre point de vue : le savoir-nager est un enjeu essentiel de sécurité, d'autant plus crucial dans notre département disposant de nombreuses rivières et de deux lacs. L'Éducation Nationale, via un courrier du DASEN du 22 mai 2023, a réprécisé que « **cette activité devra être priorisée sur toute autre** ». Un projet auquel vous adhérez, comme le démontre votre lettre sur la politique du sport 74 reçu ce lundi 5 Juin dans nos établissements. Vous affichez clairement votre volonté de faire de l'EPS et du sport un outil éducatif incontournable pour nos élèves, au travers notamment du renforcement des apprentissages fondamentaux tel que le savoir nager.

Il nous semble par conséquent indispensable que vous reveniez sur les règles de financement de ce savoir fondamental. Avec la nouvelle enveloppe, certains établissements vont se retrouver en difficulté pour financer le savoir-nager et surtout, le budget alloué à ce savoir est extrêmement variable dans un établissement à l'autre, ce qui crée des inégalités de traitement entre les différents collèges. De plus, au sein des établissements nous voyons déjà poindre des conflits provenant des concurrences entre disciplines pour faire valoir leurs projets. Le savoir-nager doit rester une priorité sans concurrence .

Nous vous demandons de revenir à une enveloppe spécifique, dédiée uniquement au savoir-nager, en reprenant le financement antérieur, à savoir 90% payé par le Conseil Départemental et 10% par l'établissement.

Nous restons à votre disposition pour vous rencontrer et trouver avec vous une solution pérenne pour permettre à tous les collégiens de suivre cet apprentissage fondamental.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Pour le bureau départemental SNEP FSU ,
le secrétaire départemental M. RIMET Pascal

